

MASON GRAPHITE

MASON GRAPHITE INC.

**ÉTATS FINANCIERS
Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018**
(en dollars canadiens)

MASON GRAPHITE

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers, notamment des jugements et estimations comptables importants conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que de faire en sorte que toute l'information figurant dans le rapport annuel soit conforme aux états financiers. Cette responsabilité englobe la sélection des principes et des méthodes comptables appropriés, et la prise de décisions qui influent sur l'évaluation de transactions faisant appel à un jugement objectif.

Le conseil d'administration est tenu de superviser la direction dans l'exécution de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et d'approuver l'information financière incluse dans le rapport annuel. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par les membres de la direction et en discutant avec ces derniers de questions d'intérêt. Le comité d'audit a pour tâche de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière et de questions relatives à l'audit et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte dans le cadre de l'approbation de la publication des états financiers et d'autres informations financières de Mason Graphite Inc. (la « Société ») à l'intention des actionnaires. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de la Société.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, de même que de maintenir des normes de conduite appropriées pour ses activités.

« Benoit Gascon »

Benoit Gascon
Président et chef de la direction

Laval (Québec)

Le 28 octobre 2019

« Pascale Choquet »

Pascale Choquet
Chef de la direction financière par intérim



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Mason Graphite Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Mason Graphite Inc. (la « Société ») aux 30 juin 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS) .

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 30 juin 2019 et 2018;
- les états du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Nochane Rousseau.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 28 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122718

Mason Graphite Inc.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 (audités) (en dollars canadiens)

	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
	\$	\$
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie	10 618 396	40 473 219
Taxes de vente à recevoir	555 744	1 057 681
Aide gouvernementale à recevoir (note 4)	113 000	68 663
Charges payées d'avance et autres actifs	139 512	111 876
	<u>11 426 652</u>	<u>41 711 439</u>
Actifs non courants		
Actifs financiers par le biais du résultat net (note 5)	561 000	1 471 000
Participation dans une entreprise associée (notes 5 et 17)	7 437 735	3 994 235
Immobilisations corporelles (note 6)	76 795 921	51 783 149
	<u>96 221 308</u>	<u>98 959 823</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 7)	5 861 095	3 875 018
Débentures convertibles – contrat hôte (note 8)	-	3 624 816
Débentures convertibles – dérivé (note 8)	-	2 424 688
	<u>5 861 095</u>	<u>9 924 522</u>
Passifs non courants		
Passif d'impôt différé (note 12)	2 509 000	2 509 000
	<u>2 509 000</u>	<u>2 509 000</u>
Total du passif	<u>8 370 095</u>	<u>12 433 522</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	107 770 516	107 461 016
Réserves	11 099 684	10 924 185
Déficit	(31 018 987)	(31 858 900)
Total des capitaux propres	<u>87 851 213</u>	<u>86 526 301</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>96 221 308</u>	<u>98 959 823</u>

Note 1 – Nature des activités et risque de liquidité
 Note 17 – Événements subséquents

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé « François Laurin », administrateur

Signé « Benoît Gascon », administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL (audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Charges		
Salaires et honoraires d'experts-conseils	1 017 101	1 313 464
Jetons de présence	278 387	107 940
Frais honoraires professionnels	524 151	445 668
Frais généraux et de bureaux	262 018	434 416
Frais de transport et d'hébergement	86 482	153 197
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	110 850	765 920
Frais de communication et de promotion	25 132	45 088
Honoraires de l'agent des transferts et frais de dépôt	107 713	93 955
Royautés (note 14)	50 000	50 000
Frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée	1 816 527	1 068 132
Production de graphite naturel pour les clients potentiels et tests	197 811	1 584 227
Frais de recherche et développement	445 268	165 857
Aide gouvernementale (note 4)	(334 119)	(436 608)
Amortissement	18 062	-
Écart de change net lié à l'exploitation	17 427	(401)
Perte d'exploitation	4 622 810	5 790 855
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée (note 5)	1 926 500	1 487 000
Profit à la dilution d'une entreprise associée (note 5)	(5 370 000)	(2 769 010)
Perte nette (gain net) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 5)	910 000	(1 304 000)
Charges financières nettes (note 8)	(2 424 688)	(1 659 095)
Produits financiers	(504 535)	(430 197)
Perte (bénéfice) avant impôt	(839 913)	1 115 553
Charge d'impôt différé (note 12)	-	-
Perte nette (bénéfice net) et résultat global	(839 913)	1 115 553
Perte nette (bénéfice net) par action		
De base et diluée (note 11)	(0,01 \$)	0,01 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
(audités) (en dollars canadiens)

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	839 913	(1 115 553)
Éléments hors trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	110 850	765 920
Amortissement	18 062	-
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	1 926 500	1 487 000
Profit à la dilution d'une entreprise associée	(5 370 000)	(2 769 010)
Perte nette (gain net) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	910 000	(1 304 000)
Charges financières nettes	(2 424 688)	(1 659 095)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Taxes de vente à recevoir	501 937	(752 329)
Aide gouvernementale	(44 337)	(32 475)
Charges payées d'avance et autres actifs	(27 636)	(49 389)
Dettes d'exploitation et charges à payer	(793 301)	887 186
	<u>(4 352 700)</u>	<u>(4 541 745)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Placement privé d'actions ordinaires	-	45 000 000
Coûts de transaction	-	(2 454 883)
Remboursement des débentures convertibles	(3 950 000)	-
Options exercées	106 600	1 624 917
	<u>(3 843 400)</u>	<u>44 170 034</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Participation dans une entreprise associée	-	(2 000 065)
Crédit d'impôts miniers reçus	-	71 307
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 658 723)	(12 679 782)
Dépenses de prospection et d'évaluation	-	-
	<u>(21 658 723)</u>	<u>(14 608 540)</u>
Variation de la trésorerie	(29 854 823)	25 019 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	40 473 219	15 453 470
Trésorerie à la fin de l'exercice	10 618 396	40 473 219
Informations complémentaires :		
Immobilisations corporelles comptabilisées dans les dettes d'exploitation et charges à payer	5 039 728	2 260 350
Intérêts sur les débentures convertibles payés sous forme d'actions	118 500	237 000
Trésorerie utilisée pour payer les intérêts sur les débentures convertibles	355 500	237 000
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les immobilisations corporelles (note 10)	149 049	491 709

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(audités) (en dollars canadiens, à l'exception du nombre d'actions)

	Capital-actions		Réserves				Capitaux propres	
	Nombre	Montant	Bons de souscription	Bons de souscription de courtier	Options	Déficit		
				\$				
Solde au 1^{er} juillet 2018	135 813 323	107 461 016	5 622 949	591 458	4 709 778	(31 858 900)	86 526 301	
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débentures convertibles (note 9)	194 262	118 500	-	-	-	-	118 500	
Options exercées (note 10)	220 000	191 000	-	-	(84 400)	-	106 600	
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	-	-	-	-	259 899	-	259 899	
Résultat net et résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	839 913	839 913	
Solde au 30 juin 2019	136 227 585	107 770 516	5 622 949	591 458	4 885 277	(31 018 987)	87 851 213	
Solde au 1^{er} juillet 2017	114 093 459	61 318 642	5 622 949	591 458	4 775 803	(30 743 347)	41 565 505	
Placement privé d'actions ordinaires (note 9)	18 750 000	45 000 000	-	-	-	-	45 000 000	
Placement privé – coûts de transaction (note 9)	-	(2 454 883)	-	-	-	-	(2 454 883)	
Débentures converties (notes 8 et 9)	236 686	411 686	-	-	-	-	411 686	
Actions émises au titre du paiement des intérêts sur les débentures convertibles (note 9)	116 511	237 000	-	-	-	-	237 000	
Options exercées (note 10)	2 616 667	2 948 571	-	-	(1 323 654)	-	1 624 917	
Rémunération fondée sur des actions (note 10)	-	-	-	-	1 257 629	-	1 257 629	
Résultat net et résultat global de l'exercice	-	-	-	-	-	(1 115 553)	(1 115 553)	
Solde au 30 juin 2018	135 813 323	107 461 016	5 622 949	591 458	4 709 778	(31 858 900)	86 526 301	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

(9)

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») a été prorogée de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) vers la juridiction de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* avec une date d'entrée en vigueur du 3 mars 2016. La Société a été constituée en société par actions le 15 mars 2011 selon la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le siège social de la Société (TSX.V : LLG) est situé au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5.

La Société mène des activités de développement du gisement de graphite du Lac Guéret, situé au Québec, au Canada. La Société a divulgué un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété Lac Guéret. Au 30 juin 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet du lac Guéret avaient été établies et que la phase de développement du projet du lac Guéret avait donc commencé.

Même si la Société a effectué des démarches pour vérifier le titre de propriété du gisement, ces démarches ne garantissent pas le titre que détient la Société. Le titre de propriété peut en effet être assujetti à un régime de permis ou de concession de licence gouvernemental ou être lié à des ententes préalables non enregistrées, à des concessions minières non enregistrées, à des revendications des peuples autochtones, ou encore ne pas être conforme aux exigences réglementaires et environnementales.

Les présents états financiers sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter de la date de clôture.

Au 30 juin 2019, le fonds de roulement de la Société était de 5 565 557 \$, son déficit accumulé s'établissait à 31 018 987 \$ et le bénéfice net s'élevait à 839 913 \$ pour l'exercice clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 10 618 396 \$.

La direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, charges d'exploitation et quelques dépenses de développement pour les 12 prochains mois compte tenu de la vente des actions de NanoXplore en date du 9 septembre 2019 pour un montant total de 28 172 015 \$ (note 17).

La capacité de la Société à poursuivre ses activités de développement de son projet du Lac Guéret dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement additionnel, ce qu'elle peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers. La direction cherchera de telles sources de financement additionnel lorsqu'elle en aura besoin. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

Les présents états financiers ont été revus et approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 28 octobre 2019.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers audités de la Société (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a appliqué uniformément les méthodes comptables utilisées dans la préparation de ses états financiers en IFRS pour les deux périodes indiquées, à l'exception des nouvelles normes adoptées tel que décrit ci-dessous (note 2).

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. De plus, ces états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les tableaux des flux de trésorerie.

Monnaie étrangère

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société sont le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires qui sont libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts auprès des banques et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins ou qui peuvent être rachetés à tout moment sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût comprend la juste valeur de la contrepartie donnée pour acquérir un actif et les coûts directs associés au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre sa mise en service, ainsi que les coûts futurs relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et de l'infrastructure connexe, ainsi qu'à la remise en état et la réhabilitation du terrain sur lequel elle est située. Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément à titre de composantes importantes d'immobilisations corporelles. Les coûts de remplacement, y compris les coûts liés aux inspections et aux révisions majeures, sont incorporés au coût des composantes d'immobilisations corporelles, qui sont comptabilisées séparément.

Les immobilisations corporelles sont amorties lorsque mises en service. L'amortissement est calculé de manière à amortir le coût de chaque actif sur sa durée d'utilité attendue afin de le ramener à sa valeur résiduelle estimative. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque période de présentation de l'information annuelle. Les équipements informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimée, soit entre 3 et 10 ans.

Les coûts capitalisés, y compris certains coûts de développement et de construction de la mine, ne sont pas amortis tant que le bien minier connexe n'a pas atteint un niveau prédéterminé de capacité opérationnelle prévue par la direction. Les coûts engagés avant ce point, y compris la dépréciation des immobilisations connexes, sont capitalisés et les produits des ventes pendant cette période sont déduits des coûts capitalisés. À la fin de la construction, les biens miniers en développement sont amortis sur la base de l'unité de production, laquelle est mesurée par la partie des réserves de minerai économiquement récupérables et prouvées produites pendant la période. La dépréciation

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

est testée de la même manière que les autres actifs non financiers.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. En présence de tels indices, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer s'il y a eu perte de valeur. Si l'actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux des autres actifs, la Société estime la valeur recouvrable du groupe d'actifs auquel l'actif en question appartient.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou, si elle est plus élevée, à la valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est inférieure à sa valeur comptable, alors la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée immédiatement à titre d'amortissement supplémentaire. Lorsqu'une perte de valeur se résorbe ultérieurement, la valeur comptable est portée à la valeur recouvrable estimative révisée, mais seulement dans la mesure où cette dernière ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment. Une reprise est comptabilisée en réduction de la dotation aux amortissements de la période.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont incorporés au coût de cet actif, jusqu'à ce que celui-ci soit pratiquement achevé et qu'il puisse être utilisé comme prévu; par la suite, ces coûts sont amortis sur la durée de vie utile attendue de l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Capitaux propres

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction du produit dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle la transaction a lieu.

Dans le cas des placements d'unités composées d'une action ordinaire et d'un autre instrument de capitaux propres, la juste valeur totale des unités est répartie entre l'action ordinaire et l'autre instrument de capitaux propres en fonction de leur juste valeur respective. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission des unités sont répartis entre les instruments en fonction de leur juste valeur respective.

Lorsque la Société modifie les modalités des bons de souscription émis par voie de placement privé, l'ajustement de réévaluation découlant des modifications est comptabilisé dans les capitaux propres (le déficit).

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options sur actions octroyées aux salariés est passée en charges, ou inscrite à l'actif dans les immobilisations corporelles, sur la période d'acquisition des droits, avec comptabilisation de l'augmentation des réserves d'options qui en est la contrepartie. Une personne est considérée comme étant un salarié lorsqu'elle est un salarié à des fins juridiques ou fiscales (salarié direct) ou qu'elle fournit des services semblables à ceux d'un salarié direct, notamment les administrateurs de la Société. Les paiements fondés sur des actions versés à des non-salariés sont évalués à la juste valeur des biens ou des services reçus ou à la juste valeur des instruments de capitaux propres émis, s'il est établi que la juste valeur des biens et des services ne peut pas être estimée de façon fiable, et sont comptabilisés à la date à laquelle les biens et les services sont reçus.

La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et comptabilisée sur la période au cours de laquelle les droits sur les options sur actions sont acquis. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en prenant en compte les modalités de l'octroi des options. Chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charges ou capitalisé dans les immobilisations corporelles est ajusté pour rendre compte du nombre réel d'options sur actions sur lesquelles les droits devraient être acquis. À l'exercice d'une option sur actions, tout montant lié à la valeur initiale de l'option sur actions ainsi que le produit de l'exercice sont comptabilisés dans le capital-actions.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé sur le bénéfice imposable d'une année, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période, et elle comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La direction réévalue périodiquement les positions fiscales relatives aux situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, au besoin, d'après les montants que la Société s'attend à devoir payer aux autorités fiscales.

Un impôt différé est comptabilisé, selon la méthode du report variable axée sur le bilan, à l'égard des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable selon les états financiers. Aucun impôt différé n'est comptabilisé si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'a pas d'incidence sur le résultat comptable ni sur le résultat imposable, sauf si la comptabilisation initiale d'un tel actif ou d'un tel passif découle d'un regroupement d'entreprises. Le montant de l'impôt différé comptabilisé est fondé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, et est calculé à l'aide des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels l'actif pourra être imputé.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les éléments non courants. Les actifs et les passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible ou des actifs et des passifs d'impôt différé et si les actifs et les passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

Résultat net par action

Le résultat de base par action est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de la Société en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action reflète la dilution potentielle des équivalents d'actions ordinaires, comme les options sur actions, les débentures convertibles, les bons de souscription de courtier et les bons de souscription en cours, dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période, s'ils ont un effet dilutif.

Le calcul du résultat par action se fonde sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de chaque période. Le résultat de base par action s'obtient en divisant le bénéfice ou la perte de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. L'effet dilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions est déterminé selon la méthode du rachat d'actions, tandis que celui des débentures convertibles est établi selon la méthode de la conversion hypothétique. Selon la méthode du rachat d'actions, lorsque la Société présente une perte, la perte diluée par action ordinaire est égale à la perte de base par action ordinaire à cause de l'effet antidilutif des bons de souscription, des bons de souscription de courtier et des options sur actions en cours. Selon la méthode de la conversion hypothétique, les débentures convertibles sont présumées avoir été converties au début de la période ou au moment de leur émission, selon le plus récent des deux, et la perte est ajustée de façon qu'il soit tenu compte des coûts de transaction, de l'accroissement des intérêts et de la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

Instruments financiers

Des actifs financiers et des passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs arrivent à expiration ou ont été transférés, et que la Société a transféré pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété des actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur, alors l'évaluation initiale tient compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement au coût amorti;
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net).

Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Société ne fasse, instrument par instrument, le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur. Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Dans le cas des actifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés soit en résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite de toute perte de valeur si :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, cette évaluation dépendra du modèle économique suivant lequel le placement est détenu. Dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cette évaluation sera déterminée par le fait que la Société a fait ou non le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser le placement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; si la Société a fait ce choix, les profits et les pertes ne seront jamais reclassés en résultat net et aucune perte de valeur ne pourra être comptabilisée en résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés en résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement.

iii) Dépréciation

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues liées à ses instruments d'emprunt qui sont comptabilisés au coût amorti ou par le biais des autres éléments du résultat global. Le choix de la méthode de dépréciation à employer sera déterminé par le fait qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit.

La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances. La Société suppose qu'il n'y a aucune augmentation importante du risque de crédit pour les instruments dont le risque de crédit est faible.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite de tous les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome.

Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier, l'intégralité du contrat hybride est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui n'est pas un actif, les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur séparément du contrat hôte lorsque les caractéristiques économiques qu'ils présentent et les risques qui s'y rattachent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global.

Les débentures convertibles émises par la Société représentent un instrument financier hybride pouvant être converti en actions ordinaires de la Société au gré du porteur, du fait que le nombre d'actions devant être émises varie selon différents scénarios de financement futur. L'instrument financier hybride est comptabilisé comme un passif, et la valeur comptable initiale des débentures convertibles (le contrat hôte) correspond au montant résiduel du produit après la séparation de la composante représentant le dérivé, lequel est comptabilisé à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables, s'il en est, sont répartis entre le contrat hôte et le dérivé proportionnellement à leur valeur comptable initiale respective. Après la comptabilisation initiale, la composante correspondant au contrat hôte comprise dans l'instrument financier hybride est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que la composante correspondant au dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net et du résultat global.

Participations dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas, généralement jumelée à une participation représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les résultats financiers des participations de la Société dans ses entreprises associées sont comptabilisés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Aux termes de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part revenant à la Société du résultat net des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part revenant à la Société du résultat net est comptabilisée dans les états du résultat net et du résultat global et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, dans les autres éléments du résultat global. Les profits latents sur les transactions conclues entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, sauf si la transaction fournit une preuve de dépréciation de l'actif transféré. Les profits et les pertes résultant d'une dilution par suite de changements dans les participations dans des entreprises associées sont comptabilisés dans les états du résultat net et du résultat global. Les montants figurant dans les états financiers présentés en IFRS des entreprises associées (note 6) sont ajustés afin de rendre compte des ajustements qu'a faits la Société en appliquant la méthode de la mise en équivalence, comme les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition.

La Société évalue, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives de dépréciation de ses participations dans des entreprises associées. S'il y a dépréciation, la valeur comptable de la quote-part revenant à la Société des actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à sa valeur recouvrable estimative (soit le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité) et passée en charges dans les états du résultat net et du résultat global.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale et crédit pour la Recherche Scientifique et le Développement Expérimental (``RS&DE``)

La Société reçoit périodiquement une aide financière au titre des programmes incitatifs gouvernementaux et de crédit d'impôt pour la RS&DE. L'aide gouvernementale est comptabilisée initialement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et qu'elle est conforme aux conditions associées à l'aide gouvernementale. L'aide gouvernementale reçue pour les dépenses engagées est imputée en diminution de ces dépenses dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées.

Crédit d'impôt lié aux ressources et crédit d'impôt minier

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables pour les dépenses de prospection admissibles qu'elle a engagées. Ces crédits d'impôt sont portés en diminution des dépenses engagées.

Informations sectorielles

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur : le développement du Lac Guéret. La Société mène toutes ses activités au Canada.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque a) la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, b) qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et c) que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Les charges se rapportant aux provisions sont présentées aux états du résultat net et du résultat global, déduction faite de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées selon un taux avant impôt courant reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à l'obligation.

Contrats de location

La détermination de savoir si un accord est, ou contient, un contrat de location est fondé sur la substance de l'accord à la date du commencement. L'accord est évalué afin de déterminer si l'exécution dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques et si l'accord donne le droit d'utiliser le ou les actifs, même si ce droit n'est pas explicitement spécifié dans un accord.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents de la propriété à la Société à titre de preneur sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans le compte de perte nette et le résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Nouvelle norme et interprétation adoptée

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et fournit des indications sur la comptabilisation, le classement et l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers, ainsi que sur la décomptabilisation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La Société a adopté l'IFRS 9 en date du 1er juillet 2018 et la nouvelle norme a été appliquée de façon rétrospective avec retraitements des périodes antérieures conformément à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, en tenant compte de certaines exceptions prévues par l'IFRS 9. L'adoption de l'IFRS 9 n'a entraîné aucune modification de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers de la Société à la date de la transition, ni sur l'information comparative. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelle norme comptable publiée mais non encore entrée en vigueur

La norme a été publiée et son adoption est obligatoire pour les périodes comptables futures et pourrait avoir une incidence importante sur la Société :

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur aux termes de l'IFRS 16 reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La norme entre en vigueur pour l'exercice de la Société qui débutera le 1er juillet 2019. L'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'impact significatif en fonction des contrats de location de la Société en vigueur au 1er juillet 2019.

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige de la direction de la Société qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses sur des événements futurs qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Même si ces estimations sont fondées sur les meilleures connaissances qu'a la direction du montant, de l'événement ou des actions, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'écart pourrait être significatif.

Les domaines dans lesquels la direction doit avoir recours à son jugement, à des estimations et à des hypothèses comprennent notamment les suivants :

i. Dépréciation des actifs non financiers

Les groupes d'actifs font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière ou chaque fois qu'un événement déclencheur survient. Cette détermination fait considérablement appel au jugement. Les facteurs pouvant mener à un test de dépréciation sont notamment les suivants : des tendances très négatives du secteur ou de la conjoncture économique, y compris les prix de vente du graphite sur les marchés, la fluctuation des taux de change, la variation des réserves minérales, les changements de la teneur ou de la récupération du graphite et/ou une baisse de la capitalisation boursière de la Société.

La direction a déterminé qu'une indication à l'effet que des actifs non financiers pourraient ne pas être recouvrables est survenue au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Le 30 juin 2019, la Société a déterminé le montant recouvrable des actifs non financiers en calculant la juste valeur diminuée du coût de cession qui a été évalué sur la base des projections de flux de trésorerie sur la base des hypothèses du projet, en s'appuyant sur l'information disponible à la date du test de dépréciation. La Société a déterminé que la valeur recouvrable dépassait la valeur comptable et, de ce fait, aucune charge de dépréciation n'a été enregistrée.

La valeur recouvrable des actifs non financiers repose sur de nombreuses hypothèses et peut s'écartier considérablement de leur valeur recouvrable réelle. Cette valeur recouvrable est établie en partie en fonction de certains facteurs entièrement ou partiellement indépendants de la volonté de la Société tels que, notamment le coût en immobilisations du projet du Lac Guéret qui sera engagé pour la réalisation du projet selon

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE (suite)

l'échéancier de construction prévu, la production estimée, la teneur, les prix de vente du graphite à court et long terme, la distribution granulométrique, le taux de change (1,00 \$ US = 1,3284 \$), les coûts d'exploitation, le taux d'actualisation (13,25%), lesquels sont basés sur l'estimation des risques associés aux flux de trésorerie projetés, en s'appuyant sur l'information disponible à la date du test de dépréciation.

L'évaluation fait appel à la comparaison de la valeur recouvrable estimative d'actifs non financiers et de leur valeur comptable. La valeur recouvrable estimative peut s'écarte de la valeur recouvrable réelle; la différence peut être importante et est susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

Les variations des prix de vente du graphite et du taux d'actualisation sont les hypothèses qui ont le plus d'incidence sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs non financiers. La valeur recouvrable estimée peut être affectée par un ou plusieurs changements dans les hypothèses utilisées. Toutes modifications d'estimations significatives au cours de périodes ultérieures pourraient entraîner une perte de valeur. Si les prix de vente actuels du graphite sont représentatifs des prix à long terme, cela pourrait entraîner une perte de valeur. Une hausse de 0,25 % du taux d'actualisation pourrait se traduire par une perte de valeur. Si le début de la production commerciale était retardée, cela pourrait également entraîner une perte de valeur.

ii. Impôt sur le résultat et recouvrabilité des actifs d'impôt différé potentiels

Dans le cadre de son évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt comptabilisés se réalisent, la direction fait des estimations relatives aux prévisions en matière d'impôt sur le résultat futur, aux possibilités de planification fiscale applicables, au moment prévu de la résorption d'écart temporaire existants et à la probabilité que les positions fiscales adoptées soient maintenues après leur examen par les autorités fiscales concernées. Dans ses évaluations, la direction accorde une pondération additionnelle aux indications positives et négatives qui peuvent être vérifiées de manière objective. Les estimations du bénéfice imposable futur sont fondées sur les flux de trésorerie attendus des activités et l'application des lois fiscales en vigueur dans chaque territoire. La Société détermine si elle exerce un contrôle sur les possibilités de planification fiscale pertinentes, si ces possibilités sont réalisables et si elle a la capacité de les mettre en œuvre. L'examen par les autorités fiscales concernées est fondé sur les faits et les circonstances propres à la position fiscale visée par l'examen à la lumière des indications disponibles. Lorsque les lois et les règlements applicables ne sont pas clairs ou peuvent être interprétés de diverses manières, il est raisonnablement possible que des changements apportés à ces estimations aient une incidence significative sur les montants des actifs d'impôt comptabilisés. De plus, des changements futurs dans les lois fiscales pourraient limiter la capacité de la Société à concrétiser les avantages fiscaux découlant des actifs d'impôt différé. La Société réévalue les actifs d'impôt non comptabilisés chaque période de présentation de l'information financière.

La détermination de la charge d'impôt et de l'impôt différé exige le recours au jugement et à des estimations portant sur le bénéfice imposable futur, le calendrier prévu de la résorption des actifs et des passifs d'impôt différé et les interprétations des lois canadiennes, y compris les règlements et les lois relatifs au financement par actions accréditives. La Société est assujettie à des administrations fiscales qui peuvent interpréter les lois fiscales d'une autre manière qu'elle. Les changements apportés aux estimations peuvent avoir une incidence significative sur le montant définitif de l'impôt différé ou le calendrier des versements d'impôt.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES D'IMPORTANCE CRITIQUE (suite)

iii. Juste valeur des dérivés incorporés

Les débentures convertibles émises par la Société comportent des options de conversion et de rachat anticipé et sont considérées comme des instruments financiers de niveau 3. La composante dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net, et sa juste valeur doit être évaluée chaque date de clôture, les variations subséquentes étant comptabilisées dans les états du résultat net et du résultat global. La direction emploie un modèle d'évaluation des instruments dérivés et doit formuler des hypothèses pour estimer la juste valeur. Le détail des hypothèses entrées dans le modèle servant à déterminer la juste valeur du dérivé incorporé au 30 juin 2018 est présenté à la note 8.

4. AIDE GOUVERNEMENTALE

En août et novembre 2018, la Société a finalisé deux ententes de contribution avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles représenté par son Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier (PARIDM) et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) représenté par son Programme Innovation afin d'aider financièrement la Société dans le développement des procédés de valorisation des résidus de flottation du graphite. Aux termes de ces conventions et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 213 980 \$ pour la période allant du 18 avril 2018 au 18 août 2019.

En octobre et novembre 2016, la Société a signé trois ententes de contribution avec le Conseil national de recherches du Canada représenté par son Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI-CNRC), le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de l'Innovation et Développement Manicouagan (ID Manicouagan) afin d'aider financièrement la Société dans l'étude détaillée des produits de graphite à valeur ajoutée. Aux termes de ces conventions et sous réserve de certaines conditions, la Société peut recevoir des remboursements de frais allant jusqu'à 657 000 \$ pour la période allant du 6 septembre 2016 au 16 mai 2019 (28 septembre 2018 avant l'amendement de la période).

Dans le cadre des ententes de contribution, la Société a enregistré l'aide gouvernementale de la façon suivante :

	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Montants reçus durant l'exercice	295 806	301 892
Montants enregistrés à l'état du résultat net et du résultat global	280 813	334 366
Montants à recevoir	113 000	68 663

Pour l'exercice clos le 30 juin 2019, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt provincial pour la RS&DE de 53 306 \$ (2018: 102 242 \$) comme aide gouvernementale à l'état du résultat net et du résultat global.

5. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au 30 juin 2019, la Société détenait une participation de 19% (2018: 24%) dans NanoXplore Inc. (« NanoXplore »). NanoXplore est un fabricant et fournisseur de poudre de graphène à volume élevé destinée aux marchés industriels ainsi que des produits thermoplastiques standard et personnalisés à base de graphène pour de nombreux clients dans les secteurs du transport, de l'emballage, de l'électronique et d'autres secteurs industriels. Le 29 août 2017, NanoXplore est devenue une société ouverte inscrite à la Bourse de croissance TSX (TSX.V: GRA) à la suite d'une prise de contrôle inversée. Son siège social est situé à Montréal, Québec, Canada.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

Le 27 mars 2018, NanoXplore a complété un placement privé de 6 060 100 d'actions ordinaires de Classe A pour un produit brut de 10 000 155 \$ dans lequel la Société a acheté 606 100 actions ordinaires Classe A pour une considération de 1 000 065 \$. La Société a également obtenu 303 050 bons de souscription de NanoXplore échéant le 27 mars 2020, ayant un prix d'exercice de 2,30\$.

Le 2 août 2017, la Société a acheté 2 222 223 reçus de souscription de NanoXplore pour une contrepartie de 1 000 000 \$. À la clôture de la prise de contrôle inversée de NanoXplore du 29 août 2017, les reçus de souscription ont été convertis en 2 222 223 actions ordinaires et 1 111 111 bons de souscription de NanoXplore. Avant la clôture de la prise de contrôle inversée, NanoXplore a complété la conversion de ses actions ordinaires sur la base de 1,0 à 40,0667 actions ordinaires en circulation. Les bons de souscription obtenus ont une échéance au 2 août 2019, avec un prix d'exercice de 0,70\$ (note 17).

À la suite des divers financements et aux exercices d'options et de bons de souscription dans NanoXplore, la participation de la Société est passée de 24% à 19% au cours de l'année courante. Ces dilutions ont donné lieu à des dispositions présumées de la participation dans NanoXplore et la Société a enregistré des profits à la dilution d'une entreprise associée pour un montant total de 5 370 000 \$.

La participation dans NanoXplore est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	3 994 235	879 160
Acquisitions des participations (au coût, net des bons de souscription)	-	1 833 065
Profit à la dilution d'une entreprise associée	5 370 000	2 769 010
Quote-part dans la perte nette d'une entreprise associée	(1 926 500)	(1 487 000)
Solde au 30 juin	7 437 735	3 994 235

En date du 30 juin 2019, la valeur boursière des actions détenues par la Société dans NanoXplore est de 25 292 666 \$.

Les actifs financiers par le biais du résultat net comprennent des bons de souscription de NanoXplore obtenus lors de la participation de la Société dans les placements privés de l'exercice antérieur de cette dernière.

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	1 471 000	-
Acquisitions	-	167 000
Variation de la juste valeur	(910 000)	1 304 000
Solde au 30 juin	561 000	1 471 000

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

5. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

La juste valeur de ces instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant une technique d'évaluation, la méthode Black-Scholes en l'occurrence. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se rapproche le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les bons de souscription de NanoXplore détenus par la Société sont considérés de niveau 2.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'information financière de NanoXplore, y compris les ajustements de la juste valeur comptabilisés au moment de l'acquisition des participations :

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Actifs courants	51 292 389	20 034 607
Trésorerie (comptabilisée dans les actifs courants)	27 819 140	15 268 666
Actifs non courants (y compris les brevets et la technologie)	42 812 345	8 273 764
Passifs courants	23 251 943	5 387 730
Passifs non courants	31 497 066	5 741 020
Produits des activités ordinaires	69 521 070	8 656 487
Perte nette et perte globale	10 757 974	5 850 344
Amortissement	688 298	997 013

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipements				Total
	Équipements de production		Construction en cours	Biens miniers en développement	
	\$	\$	\$	\$	
Solde au 1^{er} juillet 2018	87 683	3 661 457	14 301 353	33 732 656	51 783 149
Acquisitions	124 805	9 465 983	14 666 835	-	24 257 623
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	773 211	-	773 211
Amortissement	(18 062)	-	-	-	(18 062)
Solde au 30 juin 2019	194 426	13 127 440	29 741 399	33 732 656	76 795 921
 Au 30 juin 2019					
Coût	212 488	13 127 440	29 741 399	33 732 656	76 813 983
Amortissement cumulé	(18 062)	-	-	-	(18 062)
Valeur comptable nette	194 426	13 127 440	29 741 399	33 732 656	76 795 921

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Équipements				Total
	Équipements informatiques	de production	Construction en cours	Biens miniers en développement	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet 2017	-	-	2 887 130	33 732 656	36 619 786
Acquisitions	87 683	3 661 457	10 625 681	-	14 374 821
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	788 542	-	788 542
Amortissement	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2018	87 683	3 661 457	14 301 353	33 732 656	51 783 149
 Au 30 juin 2018					
Coût	87 683	3 661 457	14 301 353	33 732 656	51 783 149
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-
Valeur comptable nette	87 683	3 661 457	14 301 353	33 732 656	51 783 149

Les coûts d'emprunt capitalisés incluent l'accroissement sur les débentures convertibles (voir note 8).

7. DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER

Les dettes d'exploitation et charges à payer s'établissent comme suit :

	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Dettes fournisseurs	1 039 355	2 039 762
Charges à payer	4 730 149	1 835 256
Salaires à payer	91 591	-
	5 861 095	3 875 018

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

8. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 11 juin 2014, la Société a mené à terme un financement par placement privé visant des débentures convertibles (les « Débentures ») pour un produit brut de 4 150 000 \$. Les Débentures sont assorties des caractéristiques suivantes :

- La Société peut déclencher la conversion des Débentures et les racheter par anticipation dans certaines circonstances :
 - Si la Société mène à bien un financement de projet de construction pour le projet du Lac Guéret et qu'elle émet des actions ordinaires dans le cadre de ce financement à un prix par action ordinaire supérieur à 1,00 \$ (le « prix du financement de projet »), elle aura le droit de forcer la conversion de la totalité des Débentures à un prix de conversion égal au prix du financement de projet moins un escompte de 10 %.
- Il est prévu que les Débentures arrivaient à échéance le 11 juin 2019. Elles portent intérêt au taux annuel fixe de 12 %, les intérêts étant payés semestriellement, à savoir le 11 juin et le 11 décembre de chaque année. Selon les termes des Débentures, la Société a l'option de verser jusqu'à 50 % des intérêts semi-annuels dus sur les Débentures en actions ordinaires.
- Les porteurs des Débentures avaient le droit de convertir le capital des Débentures en actions ordinaires au prix de conversion de 0,845 \$ par action ordinaire et la totalité des intérêts courus et impayés à un prix de conversion qui sera déterminé en fonction du cours des actions ordinaires au moment du règlement.
- Dans le cas où la Société, avant le remboursement du capital des Débentures, procède à l'émission d'actions ordinaires ou d'autres titres convertibles à un prix inférieur à 0,65 \$ le titre (le « financement subséquent »), le prix de conversion des Débentures sera le même que celui d'un titre visé par le financement subséquent, majoré d'une prime de 30 %, à condition que le prix de conversion ne soit en aucun cas inférieur à 0,63 \$ le titre.
- La Société a émis, au porteur des Débentures, un total de 2 075 000 bons de souscription d'achat d'actions ordinaires (les « bons de souscription »), chacun donnant le droit au porteur d'acheter une action ordinaire de la Société (les « actions ordinaires ») au prix de 0,91 \$, pour une période de 24 mois suivant la clôture de la transaction. La juste valeur des bons de souscription a été estimée à 315 404 \$ à l'aide du modèle de Black-Scholes qui était intégré au modèle d'évaluation du prix des obligations convertibles (durée de vie estimative de deux ans, taux d'intérêt sans risque de 1,07 %, volatilité de 60 %, taux de renonciation de néant et rendement prévu de l'action de néant). La Société a engagé des coûts de transaction de 15 230 \$. Les bons de souscription ont expiré le 11 juin 2016.

Les Débentures sont des instruments financiers composés qui comprennent une composante dette (contrat hôte) et des options de conversion et de rachat anticipé (composante dérivé); elles sont présentées dans leur totalité en tant que passif financier aux états de la situation financière. La valeur comptable initiale de 2 821 313 \$ du contrat hôte représente le montant résiduel du produit après séparation de la juste valeur de 1 013 283 \$ du dérivé et de l'évaluation de 315 404 \$ des bons de souscription. Les coûts de transaction ont été répartis au prorata entre le contrat hôte et les bons de souscription. Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable des Débentures pour les exercices clos les 30 juin 2019 et 2018 :

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

8. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

	Exercice clos le 30 juin 2019		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	3 624 816	2 424 688	6 049 504
Accroissement	325 184	-	325 184
Variation de la juste valeur du dérivé	-	(2 424 688)	(2 424 688)
Remboursement des débentures	(3 950 000)	-	(3 950 000)
Solde au 30 juin	-	-	-

	Exercice clos le 30 juin 2018		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} juillet	3 477 936	4 327 857	7 805 793
Débentures converties	(167 612)	(244 074)	(411 686)
Variation de la juste valeur du dérivé	-	(1 659 095)	(1 659 095)
Accroissement	314 492	-	314 492
Solde au 30 juin	3 624 816	2 424 688	6 049 504

Le 18 juillet 2017, un montant de 200 000 \$ de débentures a été converti en 236 686 actions ordinaires de la Société.

Les Débentures ont été remboursées en totalité le 11 juin 2019.

Les Débentures et la composante dérivé ont été évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation des obligations convertibles. Les principales hypothèses employées dans ce modèle sont les suivantes au 30 juin 2018:

Durée de vie prévue en années	1
Volatilité attendue*	37 %
Écart de taux	13 %

* La volatilité attendue est fondée sur la volatilité passée de l'action de la Société et la volatilité d'un indice boursier du secteur minier. Afin d'évaluer la composante dérivé, l'écart de taux a été calibré à 13 % en 2018 en tenant compte du marché du secteur minier.

Les autres hypothèses clés suivantes ont également été retenues, puisqu'elles font partie des caractéristiques des Débentures :

- Le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement subséquent et le prix des actions émises lors de celui-ci;
- Le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement de la construction du projet du Lac Guéret et le prix des actions émises lors de ce financement.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

8. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les charges financières nettes se composent de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur le coupon	448 027	474 050
Intérêts – Accroissement des débentures convertibles	325 184	314 492
Moins : Coûts d'emprunt capitalisés	(773 211)	(788 542)
Gain sur le dérivé incorporé (variation de la juste valeur)	(2 424 688)	(1 659 095)
	(2 424 688)	(1 659 095)

9. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur confèrent à chaque actionnaire le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, sauf aux réunions auxquelles n'ont le droit de participer que les porteurs d'actions spéciales, de recevoir les dividendes déclarés par la Société et de partager les biens résiduels à la dissolution de la Société.

Un nombre illimité d'actions spéciales sans valeur comportent certains droits et priviléges. Aucune action spéciale n'a été émise.

b) Émissions d'actions

Le 21 décembre 2018, la Société a émis 194 262 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,61 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 118 500 \$ payable en vertu des Débentures. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 118 500 \$, a été payé en argent.

Le 28 juin 2018, la Société a émis 69 299 actions ordinaires de la Société à un prix de 1,71 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 118 500 \$ payable en vertu des Débentures. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 118 500 \$, a été payé en argent.

Le 4 janvier 2018, la Société a complété un financement privé dans lequel la Société a émis 18 750 000 actions ordinaires à un prix de 2,40 \$ par action pour une considération brute 45 000 000 \$. La Société a versé 2 250 000 \$ en commissions et encouru d'autres frais d'émission liés au placement privé de 204 883 \$.

Le 11 décembre 2017, la Société a émis 47 212 actions ordinaires de la Société à un prix de 2,51 \$ l'action en lieu de paiement du montant d'intérêt de 118 500 \$ payable en vertu des Débentures. Le solde des intérêts dus en vertu des Débentures, d'un montant de 118 500 \$, a été payé en argent.

Le 18 juillet 2017, un montant de 200 000 \$ de débentures a été converti en 236 686 actions ordinaires de la Société.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

10. OPTIONS SUR ACTIONS

La Société dispose d'un régime incitatif d'options sur actions (le « Régime ») aux termes duquel elle octroie à des salariés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants des options d'achat d'actions de la Société. Le Régime prévoit l'émission d'options sur actions visant l'acquisition d'un maximum de 11 000 000 actions de la Société. Les modalités de chaque option octroyée aux termes du Régime sont établies par le conseil d'administration. Le prix des options est fixé selon la conjoncture du marché et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur et aux directives de la Bourse. Par conséquent, le prix d'exercice d'une option sur actions ne peut pas être inférieur au cours de marché des actions ordinaires sous-jacentes au moment de l'octroi. Le conseil d'administration doit déterminer l'acquisition des droits et l'échéance des options sur actions octroyées aux termes du Régime, aucune option sur actions ne devant toutefois être en cours pour une période supérieure à dix ans.

Au cours de l'année courante, la Société n'a émis aucune option. Au cours de l'exercice 2018, la Société a octroyé 400 000 options à des employés de la Société. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, selon l'estimation qui en a été faite au moment de l'attribution, se chiffrait à 1,30 \$. Cette valeur a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes et des hypothèses suivantes : prix moyen pondéré d'exercice des options de 2,11 \$ qui correspond au cours de l'action lors de son octroi, durée de vie estimative de cinq ans, taux d'intérêt moyen pondéré sans risque de 1,98 %, volatilité de 75 % (établie en fonction de la volatilité passée de l'action de la Société) et rendement prévu de l'action de néant. La période d'acquisition des droits s'étend sur des périodes allant du moment de l'octroi jusqu'à deux ans après l'octroi des options.

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'options pour les exercices clos les 30 juin 2019 et 2018 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1^{er} juillet 2018	8 058 334	0,91
Expirées	(532 778)	1,15
Renoncées	(135 556)	1,27
Exercées	(220 000)	0,48
Solde au 30 juin 2019	7 170 000	0,90
 Solde au 1^{er} juillet 2017	 10 408 333	 0,80
Attribuées	400 000	2,11
Renoncées	(133 332)	1,27
Exercées	(2 616 667)	0,62
Solde au 30 juin 2018	8 058 334	0,91

Au cours des exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, 220 000 et 2 616 667 options ont été exercées, respectivement, pour un produit total de 106 600 \$ et de 1 624 917 \$. Le cours moyen pondéré de l'action aux dates d'exercice se chiffrait à 1,11 \$ et à 2,06 \$ respectivement.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

10. OPTIONS SUR ACTIONS (suite)

Au 30 juin 2019, les options suivantes de la Société étaient en cours :

Options en cours au 30 juin 2019			Options pouvant être exercées au 30 juin 2019		
Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
7 170 000	0.38 \$ - 2.54 \$	1,19	7 036 667	0.38 \$ - 2.54 \$	1,14

Le coût de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 30 juin 2019 a totalisé 259 899 \$ (2018 : 1 257 629 \$): une tranche de 110 850 \$ est incluse dans l'état du résultat net et du résultat global (2018 : 765 920 \$) et une autre tranche de 149 049 \$ (2018 : 491 709 \$) est inclus dans les immobilisations corporelles.

11. RÉSULTAT NET PAR ACTION

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
Perte nette (bénéfice net) attribuable aux actions ordinaires	(839 913 \$)	1 115 553 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	136 103 236	124 850 032
Effet dilutif des options d'achat d'actions	103 704	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	136 206 940	124 850 032
Perte nette (bénéfice net) par action, de base et diluée	(0,01 \$)	0,01 \$

Les émissions potentielles d'actions aux termes des options auraient un effet anti-dilutif pour l'exercice clos le 30 juin 2018; par conséquent, la perte de base et la perte diluée sont égales. L'effet des éventuelles émissions d'actions découlant des Débentures a aussi été pris en compte, et cet effet n'était pas dilutif.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les principales composantes de la charge d'impôt sur le résultat :

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	-	-
Droits sur les mines du Québec – naissance des différences temporaires	-	-
Charge d'impôt totale	-	-

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La charge d'impôt présentée dans les états financiers est différente de celle qui aurait résulté de l'application du taux d'imposition combiné prévu par la loi au Canada en raison de ce qui suit :

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	839 913	(1 115 553)
Taux d'imposition combiné fédéral-provincial de 26,7 % (26.8% en 2018)	224 000	(298 000)
Charges non déductibles	(951 000)	(582 698)
Incidence fiscale des différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisées	727 000	880 698
Charge d'impôt différé	-	-

Le passif d'impôt différé se détaille comme suit :

	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Actif d'impôt différé		
Report en avant de pertes autres qu'en capital	3 809 000	3 776 000
Passif d'impôt différé		
Actifs de prospection et d'évaluation	(3 398 000)	(3 700 000)
Gain réalisé et non réalisé sur actifs financiers par le biais du résultat net et sur la participation dans une entreprise associée	(411 000)	(76 000)
Impôt relatif aux droits sur les mines	(2 509 000)	(2 509 000)
Passif d'impôt différé net		
	(2 509 000)	(2 509 000)

Le solde du passif d'impôt différé au 30 juin 2019 est exigible dans plus de 12 mois.

L'incidence fiscale des différences temporaires suivantes n'a pas été comptabilisée dans les états financiers :

	Aux 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Différences temporaires attribuables aux éléments suivants :		
Pertes autres qu'en capital	5 585 000	4 690 000
Frais d'émission d'actions	580 000	746 000
Produit d'impôt relatif aux droits sur les mines	665 000	665 000
	6 830 000	6 101 000

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Au 30 juin 2019, le cumul des pertes autres qu'en capital de la Société aux fins de l'impôt sur le revenu pouvant servir à réduire le bénéfice imposable dans les exercices à venir se chiffrait à environ 34 195 000 \$ (28 577 000 \$ au 30 juin 2018). Ces pertes viendront à échéance comme suit :

	Fédéral	Québec
Reports en avant de pertes autres qu'en capital*	\$	\$
Échéance en 2033	3 247 000	3 239 000
Échéance en 2034	3 890 000	3 881 000
Échéance en 2035	6 979 000	6 974 000
Échéance en 2036	4 625 000	4 621 000
Échéance en 2037	5 352 000	6 709 000
Échéance en 2038	4 484 000	4 476 000
Échéance en 2039	5 618 000	5 613 000

* L'impôt différé sur les pertes autres qu'en capital a été partiellement comptabilisé.

13. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Société au 30 juin 2019 est composée des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, qui sont constitués du capital émis et des réserves en capitaux propres.

La Société gère et ajuste la structure de son capital en fonction des fonds disponibles de manière à soutenir le développement de son projet du Lac Guéret. Le conseil d'administration n'établit pas de critère quantitatif de rendement du capital investi, mais se fie plutôt à l'expertise de la direction de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise. La Société n'est assujettie à aucune exigence imposée de l'extérieur en matière de capital.

Le bien dans lequel la Société possède actuellement une participation est au stade de développement. Par conséquent, la Société dépend du financement externe pour mener ses activités. Afin de mener à bien les activités prévues d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction du projet du Lac Guéret et de payer les charges administratives, la Société utilisera son fonds de roulement actuel et mobilisera les montants additionnels nécessaires. Le 9 septembre 2019, la Société a vendu la totalité de ses actions de NanoXplore, ce qui s'ajoute à son fonds de roulement (note 17).

La direction passe en revue sa méthode de gestion du capital de façon continue et estime que cette méthode, compte tenu de la taille de la Société, est raisonnable. Aucun changement important n'a été apporté aux notes, aux objectifs, aux politiques et aux procédures de gestion du capital de la direction en 2019 et en 2018. L'évolution du capital est décrite aux états des variations des capitaux propres.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 30 juin 2019 et 2018, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

- Royautés de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2018) engagées auprès de NanoXplore à l'égard des droits d'utilisation d'un brevet (la Société avait une influence significative sur NanoXplore);
- Loyer et coûts indirects de bureau de néant \$ (58 500 \$ en 2018) engagés auprès de 2227929 Ontario Inc. à l'égard du bureau de Toronto de la Société (un administrateur de la Société a une influence significative sur cette partie liée);
- Frais de recherche et développement de néant \$ (63 169 \$ en 2018) engagés auprès de NanoXplore à l'égard des services de laboratoire.

Au 30 juin 2019, le solde à payer aux parties liées se chiffrait à 79 193 \$ (481 387 \$ au 30 juin 2018). Les montants dus ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont exigibles sur demande.

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants s'est établie comme suit au cours des périodes indiquées :

	Exercices clos les 30 juin	
	2019	2018
	\$	\$
Salaires, honoraires d'experts-conseils et autres avantages	643 092	1 134 759
Jetons de présence	278 387	107 940
Rémunération fondée sur des actions – membres de la direction	168 641	671 828
Rémunération fondée sur des actions – administrateurs	20 560	138 243
	<u>1 110 680</u>	<u>2 052 770</u>

Conformément à IAS 24 – Information relative aux parties liées, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Par ailleurs, la Société est partie à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 575 000 \$. Ces contrats stipulent que des paiements maximaux d'environ 1 895 000 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels est exposée la Société et leurs incidences sur les instruments financiers de la Société sont présentés ci-dessous.

Juste valeur

La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, notamment la trésorerie, les dettes d'exploitation et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Au 30 juin 2018, la juste valeur des Débentures (contrat hôte) était de 3 885 963 \$. (niveau 3).

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états de la situation financière, conformément à la hiérarchie des justes valeurs. Selon cette hiérarchie, les actifs financiers et les passifs financiers sont regroupés en trois catégories en fonction de l'importance des données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. La hiérarchie des justes valeurs comporte les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (si elles sont dérivées des prix);
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de classement de l'actif financier ou du passif financier est déterminé en fonction de la donnée d'entrée importante du plus bas niveau utilisé dans l'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière sont regroupés comme suit, selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2018 :

Débentures (composante dérivé) : niveau 3 : 2 424 688 \$

Cet instrument est classé dans les instruments financiers du niveau 3, car la volatilité implicite et l'écart de taux sont considérés comme des données non observables sur le marché. Un gain sur dérivé de 2 424 688 \$, entièrement réalisé, a été comptabilisé aux états du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos le 30 juin 2019 (2018 : gain non réalisé de 1 659 095 \$).

Une diminution (une augmentation) de 5 % de l'écart de taux aurait eu pour effet de diminuer (d'augmenter) de 180 535 \$ (167 122 \$) la juste valeur du dérivé au 30 juin 2018.

Crédit

La trésorerie de la Société sont détenus dans des comptes auprès de banques à charte canadiennes. La direction estime que le risque de crédit se rapportant à ses instruments financiers est faible.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

15. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Liquidité

Pour gérer son risque de liquidité, la Société s'assure de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Les dettes d'exploitation et les charges à payer de la Société sont assorties d'échéances contractuelles à moins de 30 jours et sont assujetties aux modalités commerciales habituelles. La Société évalue périodiquement sa situation de trésorerie pour maintenir les liquidités nécessaires. Au 30 juin 2019, la direction estime que les fonds disponibles sont suffisants afin de répondre aux obligations, charges d'exploitation et quelques dépenses de développement jusqu'au 30 juin 2020 (note 1). Le 9 septembre 2019, la Société a vendu la totalité de ses actions de NanoXplore, ce qui s'ajoute à son fonds de roulement (note 17).

Monnaie et change

La Société est exposée au risque de change lorsqu'elle engage certaines dépenses dans des monnaies autres que le dollar canadien. La Société a établi que son risque de change est limité en ce moment.

Au 30 juin 2019, la quasi-totalité des soldes de trésorerie de la Société était détenue au Canada et en dollars canadiens.

La Société ne détient pas d'autres actifs et passifs monétaires importants dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle.

Taux d'intérêt

Le solde de trésorerie de la Société est assujetti au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt, car il est assorti d'un taux d'intérêt variable. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des placements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'un an ou moins à la date de l'achat.

Selon le solde de trésorerie au 30 juin 2019, une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt pourrait entraîner une augmentation (diminution) du résultat net annuel d'environ 106 184 \$.

Les dettes d'exploitation et charges à payer de la Société ne portent pas intérêt.

16. ENGAGEMENTS

Les engagements financiers de la Société liés aux contrats de location visant ses bureaux s'établissent comme suit :

	Au 30 juin 2019
	\$
À moins d'un an	244 392
De 1 an à 5 ans	386 526

De plus, la Société et le Conseil des Innus de Pessamit ont signé l'entente Mushalakan, une entente sur les répercussions et les avantages (« ERA »). Dans le cadre de cette entente, les deux parties s'engagent à développer une stratégie spécifique de formation et d'emploi pour les Pessamiuilnut. De plus, cette entente permettra aux Innus de Pessamit de participer concrètement au projet, à travers des opportunités d'affaires et garantira des bénéfices financiers et socio-économiques justes et équitables.

Mason Graphite Inc.

NOTES ANNEXES

(audités)

Exercices clos les 30 juin 2019 et 2018

(en dollars canadiens)

17. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 2 août 2019, la Société a exercé ses 1 111 111 bons de souscription de NanoXplore au prix de 0,70 \$. La valeur du marché de l'action de NanoXplore à cette date était de 1,44 \$. La Société a déboursé 777 778 \$. Après cette transaction, la Société détient 303 050 bons de souscription de NanoXplore.

Le 9 septembre 2019, la Société a procédé à la vente de 22 188 333 actions ordinaires pour une considération nette totale de 28 172 015 \$. Ces actions ordinaires représentaient une participation de 18,3% dans NanoXplore et avaient été acquises lors de différents placements privés effectués par NanoXplore, à un coût total de 4 477 843 \$, pour un gain net cumulatif de 23 694 172 \$. Après cette vente, Mason Graphite ne détient plus aucune action ordinaire de NanoXplore.